



FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI

RAPPORT NARRATIF FINAL SUR LES PROGRES REALISES

<p><i>Organisation des Nations Unies Destinataire:</i></p> <p>PNUD</p>	<p><i>Domaine prioritaire: PAIX ET GOUVERNANCE</i></p>
<p><i>No et Titre du Projet: APPUI AU RENFORCEMENT DES MECANISMES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MALVERSATIONS DIVERSES A TRAVERS TOUT LE PAYS</i></p>	<p><i>Rapport No.: 10</i></p>
<p><i>Période couverte par le rapport: OCTOBRE 2007-FIN DECEMBRE 2009</i></p>	<p><i>Budget du Projet (PBF):1 500 000USD</i></p>
<p><i>Liste des Partenaires d'exécution:</i></p> <ul style="list-style-type: none">a. Le ministère de la Bonne Gouvernance,b. Le ministère de la Justice,c. La Cour anti-corruption,d. La Brigade spéciale anti-corruption ;e. L'OLUCOME et d'autres OSC anti corruption et promotrices de la bonne gouvernance économique,f. Les medias ;g. L'Inspection Générale de l'Etat et d'autres institutions de contrôle des finances publiques ;h. Le Forum pour la consolidation de la bonne gouvernance au Burundi-Forum TSIMBATAZINTWARIBEREYEi. LA Cour suprême et le Parquet Général de la Républiquej. Des consultants indépendants,	<p><i>Etendue/Couverture géographique du projet:</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Tout le pays

spécialisés dans différents domaines étroitement liés au cadre légal ou réglementaire de la lutte contre la corruption et de contrôle de finances publiques;

- k. Les agences d'exécution des ateliers anti corruption tel qu'ABUCO, Chaire UNESCO, etc.

Abréviations et acronymes:

- ABUCO : Association Burundaise des Consommateurs
- BINUB : Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi
- CISNU : Centre Intégré des Services des Nations Unies
- OLUCOME : Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques
- OSC : Organisations de la Société Civile
- PBF : Peace Building Fund
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

Durée du projet/Projet clôturé:

- *Durée prévue : 1 année*
- *Durée prisé par la mise en œuvre du projet : 2 ans et 3mois*

RAPPORT NARRATIF

I. BUT

1.1. Objectif et Produits (outputs)

▪ Objectif du projet

L'objectif de ce projet était de restaurer la confiance entre l'Etat et les citoyens par l'amélioration de la transparence et le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption et les infractions connexes dans tout le pays.

Le projet visait plus spécifiquement :

- à rendre opérationnelle et efficace la Cour et la Brigade spéciale anti-corruption ;
- à renforcer les capacités des agents de la Cour et de la Brigade anti-corruption ;
- à assurer la sensibilisation de toutes les parties prenantes (administration, secteur privé, Société civile, population à la base, ...) sur la responsabilité des différents acteurs et sur les nouveaux mécanismes de lutte contre la corruption ;
- à appuyer l'OLUCOME et les médias dans leur rôle non seulement de dénonciateurs, mais aussi d'agents de prévention.

Ainsi, il devrait permettre d'améliorer sensiblement la prévention et la répression des actes de corruption et de malversation et d'assainir ainsi le climat des affaires par la restauration de la régularité dans les transactions commerciales ou économiques. Il devrait également réduire les conflits entre la population à la base et contribuer à rétablir un Etat de droit.

▪ Résultats attendus

Les jugements sont rendus dans les délais raisonnables

Diminution sensible des cas de corruption et de malversations diverses

Bon climat d'affaires instauré

Population informée sur les nouveaux mécanismes de lutte anti corruption et les responsabilités de différents acteurs

Changement de comportement pour les personnes susceptibles d'être corrompus ou de corrompre et à tous les niveaux,

Diminution sensible des cas de corruption et de malversation

Les synergies entre les OSC de lutte anti corruption et les 2 structures gouvernementales sont recherchées et un cadre de concertation est créé

1.2. Liens avec le plan prioritaire de consolidation de la paix pour le Burundi

Ce projet a été soumis et retenu dans le Plan prioritaire pour la consolidation de la Paix au Burundi car la corruption, ce projet va restaurer la confiance de la population dans ses institutions à travers l'amélioration du fonctionnement de tous les services de l'Etat, l'enracinement des valeurs démocratiques et le développement d'un Etat de

droit. De plus, cette confiance retrouvée conduit à un apaisement social dans les communautés à la base qui vivent dans un contexte économique difficile et qui voient les deniers publics dilapidés par une poignée d'individu. Ce projet concourt de ce fait à l'amélioration de la Bonne Gouvernance et la consolidation de la paix.

A cet effet, il fallait renforcer les capacités humaines et matérielles de la Cour et de la Brigade spéciale anti corruption pour qu'elles soient opérationnelles pour bien mener des instructions et des constats, et prendre de bonnes décisions judiciaires pour des crimes relatifs à la corruption et les malversations diverses commis dans tous le pays. En ce qui concerne l'instruction des dossiers, les agents de la Brigade anti-corruption se sont portés sur les lieux afin de réunir les preuves suffisantes, arrêter les présumés coupables et procéder aux saisies des biens détournés. Ensuite, le Parquet Général a poursuivi l'instruction pour déterminer les dossiers qui doivent faire l'objet de poursuites judiciaires en se portant sur les lieux pour constater l'infraction et la qualifier. Une fois les dossiers transmis à la Cour, le juge pouvait décider de mener une enquête complémentaire sur les lieux avant de juger l'affaire.

1.3. Adaptations de stratégies de mise en œuvre nécessaires en vue de l'atteinte des résultats en fonctions des résultats attendus (si nécessaire)

Pour une mise en œuvre efficace en vue d'atteindre les résultats en fonction des résultats attendus les stratégies ci-après ont été adoptées :

- la stratégie de communication à travers la production des supports de communication (farde, dépliants, T-shirt, casquettes, chemisettes, affiches, etc.), les émissions, les spots publicitaires anti corruption ;
- l'implication des différents partenaires dans l'élaboration des termes de références pour chaque activité

1.4. Acteurs principaux d'exécution

Parmi les principaux acteurs, il peut être cité :

- Le Ministère de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation,
- le PNUD,
- le BINUB,
- la Cour anti corruption,
- la Brigade spéciale anti corruption,
- les OSC anti corruption et promotrices de la bonne gouvernance économique,
- les agences d'exécution,
- les médias,
- les consultants,
- etc.

II. RESSOURCES

2.1. Ressources financières non-PBF

Dans la mise en œuvre du projet, il n'y a pas eu d'autres ressources autres que PBF qui ont été utilisées.

2.2. Personnel national

1 Chargé de projet

1 Assistante administrative et financière : durant la période de congés prénatals et post natals et même quelques mois après, cette assistante a été suppléé et appuyée par une autre.

2 Chauffeurs

2.3. Personnel international

1 Project Manager : dans sa phase active le projet a connu successivement trois Project Manager.

III. MODALITES D'EXECUTION ET DE SUIVI

3.1. Modalités d'exécution

Le projet a été exécuté suivant la modalité DEX.

3.2. Procédures d'acquisitions

Les procédures d'acquisition des biens qui ont été utilisées dans la mise en œuvre du projet sont celles utilisées par le PNUD, agence des Nations Unies chargé de la gestion financière du projet. Elles sont assurées par le CISNU.

3.3. Modalités de suivi

Le suivi du projet a été fait à deux niveaux :

-par l'Unité de gestion du projet à travers le suivi régulier des activités et la production des rapports narratifs et financiers ;

-par le comité technique de Suivi(CTS) à travers le suivi régulier des résultats achevés par le projet et la revue des rapports produits par l'Unité de gestion.

3.4. Evaluations

L'évaluation a été faite à deux niveaux :

-par le Comité de pilotage conjoint à travers l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du plan prioritaire pour la consolidation de la paix.

-par l'experte internationale (par les Nations Unies) qui a travaillé conjointement avec deux experts nationaux.

IV. RESULTATS

4.1. Progrès réalisés en relation avec les produits et résultats planifiés

a. Renforcement des capacités humaines et matérielles de la Cour et de la Brigade spéciale anti corruption.

Le renforcement des capacités de la Cour et de la Brigade spéciale anti corruption visait à rendre opérationnelles la Cour et la Brigade spéciale anti corruption afin que les jugements soient rendus dans les délais raisonnables, les cas de corruption et de malversations soient diminués et qu'un bon climat d'affaires soient instaurés. A ce niveau des véhicules, du mobiliers, des équipements informatiques, des fax, des outils de prise de son et d'images ont apportés pour appuyer la Cour et la Brigade spéciale anti corruption ainsi que huit commissariats régionaux de cette dernière. De plus, plusieurs formations ont été dispense aux personnels de ces deux Institutions étatiques nouvellement mis en place, à savoir : Formation en techniques d'audit, marchés publics, comptabilité publique, en enquête judiciaire, en droit pénal, en suivi de l'exécution de la loi de finance, en fraude, en saisie, en anglais, en informatique (Word, Excel, Power point, Internet), etc. Ils ont été également appuyés pour participer dans les sommets et fora des autres institutions anti corruption sur le plan régional et mondial.

b. Assurance d'un bon niveau de compréhension des nouvelles lois et des nouveaux mécanismes anti corruption à tous les niveaux

L'assurance d'un bon niveau de compréhension des nouvelles lois et des nouveaux mécanismes anti corruption à tous les niveaux visait à informer la population sur les nouveaux mécanismes de lutte contre la corruption et les responsabilités des différents acteurs, le changement de comportement pour les personnes susceptibles de corrompre ou d'être corrompues ainsi que la diminution sensible des cas de corruption et de malversation. A ce niveau des ateliers d'information et de sensibilisation au nouveau cadre légal de lutte contre la corruption au Burundi et d'identification des causes, conséquences et stratégies de lute contre la corruption au Burundi ont été organisés : un atelier au niveau national, quatre ateliers au niveau régional et 34 ateliers au niveau des communes et ont vu la participation de plus de 2500 personnes, toutes les couches socioprofessionnelles confondues.

En outre, des supports de communication tels que les affiches, les dépliants, les T-shirt, les casquettes, les chemisettes, les banderoles, etc. ont été utilisés pour assurer cette sensibilisation de la population ainsi que les différents spots publicitaires et émission qui ont été produits et diffusés.

C. Création d'un cadre d'échange et recherche de synergies entre les OSC de lutte contre la corruption et la Cour et la Brigade spéciale anti corruption

Création d'un cadre d'échange et la recherche des synergies visait entre autres le renforcement des capacités matérielles et humaines des OSC anti corruption et promotrices de la bonne gouvernance économique, particulièrement l'OLUCOME, l'appui aux campagnes médiatiques anti corruption et l'organisation des réunions régulières de concertation. A ce niveau l'OLUCOME a été appuyé en véhicule, en équipement informatique, en fournitures de bureau, en outil de prise de son. Des formations sur le suivi de l'exécution de la loi de finances, en marchés publics, en informatique (Word, Excel, power point, internet), en plaidoyer et lobbying, etc. ont été organisé à l'endroit des membres des OSC anti corruption et promotrices de la bonne gouvernance économique. En outre, des mini ateliers ont été organisés dans l'optique de favoriser les échanges et d'inciter les membres des différentes OSC anti corruption de travailler en synergie ; ce qui a abouti à la mise en place d'un forum pour la consolidation de la bonne gouvernance au Burundi-Forum Tsimbatanzintwaribereye.

4.2. Progrès accomplis vers l'atteinte des résultats à moyens termes résultant de la réalisation des produits à courts termes au cours de la période couverte par le rapport

-Grâce à l'appui du projet, la Cour et la Brigade spéciale anti corruption ont été rendues opérationnelles et plus de 300 dossiers de jugements ont été traités au cours de la période couverte par le projet et un net accroissement des recettes fiscales et douanières grâce en partie à l'action de ces deux structures anti corruption nouvellement créées a été observé.

-Plus de 2 500 personnes, toutes les couches socio professionnelles confondues de la base au sommet ont été informées (au niveau communal, provincial, régional et national) sur les nouveaux mécanismes de lutte anti corruption et sur leur responsabilité dans la prévention et la lutte contre ce fléau, à travers une série de plus de 40 ateliers. De plus, la population burundaise a été sensibilisée à travers différentes campagnes médiatiques, émissions et spots publicitaires ; et des cas de corruption sont constamment dénoncés.

-Un cadre de concertation et d'échange a été créé et des actions synergiques ont été menées par les OSC anti corruption et promotrices de la bonne gouvernance ; ainsi que la mise en place du Forum pour la consolidation de la bonne gouvernance-Forum Tsimbatanzintwaribereye.

4.3. Résultats clés atteints pendant la période

-L'opérationnalisation de la Cour et la Brigade spéciale anti corruption et le traitement des dossiers de jugements liés à la corruption et les infractions connexes ont permis une nette amélioration des recettes de l'Etat, depuis l'avènement de ces nouvelles institutions étatiques anti corruption au Burundi ; même si tout n'est pas lié totalement à leurs actions. Cette amélioration peut être observée dans le tableau ci-dessous à fin août 2009.

Réalisations	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Total
1. Douanes									
Réal.2008	6.329.954.753	6.126.032.071	5.856.372.808	7.048.602.287	8.465.111.870	6.944.827.897	8.094.880.989	7.783.863.626	56.649.646.301
Réal.2009	8.080.918.654	8.727.195.560	8.554.162.024	7.686.011.647	9.167.920.878	9.059.745.571	9.474.914.885	4.518.455.940	65.269.325.159
Ecart	1.750.963.901	2.601.163.489	2.697.789.216	637.409.360	702.809.008	2.114.917.674	1.380.033.896	-3.265.407.686	8.619.678.858
2. Impôts									
Réal.2008	11.680.337.813	5.352.343.658	13.787.685.283	10.230.247.018	11.091.388.870	11.228.750.629	10.571.267.131	8.554.569.574	82.496.589.976
Réal.2009	18.095.844.019	10.422.838.023	24.371.697.656	10.647.292.136	11.106.150.484	11.954.434.832	11.807.997.005	14.462.572.173	112.868.826.328
Ecart	6.415.506.206	5.070.494.365	10.584.012.373	417.045.118	14.761.614	725.684.203	1.236.729.874	5.908.002.599	30.372.236.352

Source : Brigade spéciale anti corruption, septembre 2009

-Le changement de comportement de la population qui commence à s'observer, surtout quant à ce qui concerne la dénonciation des actes de corruption et de malversation économique.

-Les actions synergiques des OSC anti corruption qui s'observe à travers leur pour la consolidation de la bonne gouvernance au Burundi -Forum Tsimbatanzintwaribereye.

En somme, l'appui du projet vis-à-vis des institutions étatiques ont permis à ces dernières de faire de progrès indiscutables dans le traitement de dossiers chiffrés comme préjudice au trésor public et dans le recouvrement des deniers publics issus du préjudice subi par le trésor public , à travers la répression des fausses déclarations fiscales, des personnes touchant les salaires indûment, la fraude, fausses factures commerciales et des quittances et l'amélioration de la gestion transparente des
Marchés Publics

4.4. Contraintes majeures

Il importe d'indiquer qu'il semble y avoir eu à l'origine une estimation plutôt approximative des coûts, du personnel et de la durée d'exécution des activités par rapport au volume des tâches prévues dans le Cadre logique du projet, ainsi que des impératifs liés aux procédures administratives et d'acquisition des biens et services.

4.5. Retard dans l'exécution du projet

Les contraintes évoquées ci-dessus ont fait que le projet qui était prévu pour un année se clôture après deux ans trois mois, c'est-à-dire du 3 octobre 2007 au 31 décembre 2009.

4.6. Partenariats clés et collaboration inter Agences : impact sur l'accomplissement des résultats

Les partenaires de mise en œuvre ont permis à ce qu'il y ait une meilleure qualité des prestations, particulièrement pour ce qui concerne l'organisation des ateliers où le cabinet du ministère de la bonne gouvernance, la Cour et la Brigade spéciale anti corruption se sont beaucoup investis dans la réussite de cette activité de sensibilisation de la population aux nouveaux mécanismes de lutte contre la corruption et les malversations diverses.

5. LECONS APPRISES

Les activités du projet ont été suivies par l'Unité de gestion du projet et le comité technique de suivi. Sur terrain il fallait s'assurer de la qualité des agences d'exécution ou des consultants. La question des bénéficiaires qui est souvent concerne l'augmentation de l'appui et la multiplication des ateliers de sensibilisation de la population aux stratégies de prévention et de lutte anti corruption, causes et conséquence de la corruption ainsi qu'aux nouveaux mécanismes anti corruption.

Les partenaires ont surtout appris du projet de l'organisation par eux-mêmes des ateliers de sensibilisation et de formation. Et à travers ces ateliers le projet a permis aux partenaires de se rendre compte de l'ampleur du phénomène de la corruption au niveau de la base, c'est-à-dire dans les communes ainsi que les secteurs le plus touchés par les pratiques corruptives ainsi que le recueil des stratégies de lutte proposées par la population dans tout le pays. La mise en œuvre par les partenaires des recommandations et stratégies proposées par la population à travers ces ateliers, permettra sans aucun doute de juguler ce phénomène de corruption au Burundi.

6. PERENNISATION DES ACQUIS DU PROJET

Les actions prioritaires futures pour la pérennisation des acquis du projet est la poursuite des ateliers de sensibilisation, surtout à l'endroit des nouvelles autorités qui seront issues des élections de 2010. Les campagnes médiatiques doivent se

poursuivre également pour amener la population à changer de comportement face au phénomène de corruption et à dénoncer les actes y relatifs. Le Forum des OSC anti corruption et promotrices de la bonne gouvernance économique doit être renforcé pour améliorer leurs actions synergiques ainsi que la commission de pérennisation des acquis du projet, qui a été mise en place à cette fin, par le Ministère de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation.